



Référentiel 2022

SIAO 11

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
de l'Aude

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11





Sommaire

- **PRÉSENTATION DU DISPOSITIF SIAO 11** **page 3 à 6**
 - Les missions du SIAO page 3
 - Le fonctionnement du SIAO page 4
 - Cartographie des établissements proposant hébergement/logement adapté page 5
 - Tableau de recensement des dispositifs page 6

- **SIAO URGENCE** **page 7 à 18**
 - Informations sur les CHU et Accueil de jour page 8
 - CHU – AUA page 9
 - CHU – PSL Groupe SOS Solidarités page 10
 - Accueil de jour – AUA page 11
 - Accueil de jour – PSL Groupe SOS Solidarités page 12
 - CHU spécialisé HUF – AUA - SOLIHA page 13
 - Fiche navette – saisie HUF page 14
 - CHU spécialisé HUFPPN – Groupe SOS Solidarités page 15
 - Fiche navette – saisie HUFPPN page 16
 - HUDC – FAOL page 17
 - RHJ – FAOL page 18

- **SIAO INSERTION : CHR/S/CHS** **page 19 à 22**
 - Informations sur les CHR/S/CHS page 20
 - CHR/S – AUA page 21
 - CHR/S – ADAFF page 22 - 23

- **SIAO INSERTION : LOGEMENT ADAPTÉ** **page 24 à 34**
 - Pension de Famille – ADAFF page 25 – 26
 - Pension de Famille – CDC Habitat / ADOMA page 27
 - Pension de Famille – Emmaüs Lespinassière page 28
 - IML – SOLIHA page 29
 - IML – ADAFF page 30
 - IML – PSL Groupe SOS Solidarités page 31
 - ALT 1 – CCAS Narbonne page 32
 - ATR – AIA11 page 33
 - ATR – Intermède page 34

- **MESURE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE LOGEMENT** **page 35 à 39**
 - AVDL – ADAFF page 35
 - AVDL – SOLIHA page 36
 - Équipe mobile Pluridisciplinaire – SOLIHA page 37

- **ETABLISSEMENTS AVEC PLACES D'HEBERGEMENT – HORS SIAO** **page 38 à 47**
 - Résidence Habitat Jeunes – FAOL page 39 – 40
 - Dispositif d'hébergement pour les demandeurs d'asile page 39 – 43
 - HUDA - FAOL page 41
 - CADA - FAOL page 42 – 43
 - CADA – France Terre d'Asile page 44
 - CPH – FAOL page 45
 - Appartements de Coordination Thérapeutique – Groupe SOS Solidarités page 46
 - Lits Halte Soins Santé – Groupe SOS Solidarités page 47

- **SIGLES** **page 48 – 49**



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF SIAO

En novembre 2009 fut initiée une nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées : la Refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. La finalité de cette politique publique était de favoriser l'accès au logement pour tous les ménages. Un logement pérenne, de droit commun, adapté avec un accompagnement social chaque fois que nécessaire.

Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), définis par la circulaire du 8 avril 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui repose sur trois principes cardinaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes
- L'égalité face au service rendu
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes

Outil clé de la Refondation, ce nouveau service a pour objet, sous l'autorité du Préfet, de devenir une plateforme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation afin de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement ordinaire. Il doit permettre d'éviter les ruptures de prise en charge des usagers et apporter une réponse adaptée et continue en fonction des besoins des demandeurs.

I. LES MISSIONS DU SIAO

Les missions assignées aux SIAO sont les suivantes :

- **Organiser et centraliser sur le territoire départemental**, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être
- **Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » (comportant les structures d'hébergement et de logement accompagné), ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que cela est possible un accès direct au logement
- **Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours** des personnes, en organisant notamment la fonction de référent personnel
- **Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs**, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration
- **Participer à la constitution d'observatoires locaux**, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

La loi ALUR de Mars 2014, consacre l'existence des SIAO au plan législatif (ils n'avaient jusqu'alors qu'une existence par circulaire) et leur donne un cadre visant une unité sur les territoires. Cette reconnaissance législative donne au SIAO toute sa légitimité, renforce son effectivité pour qu'il devienne l'instance de coordination départementale incontournable en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile. Les missions et le cadre d'intervention du SIAO sont dorénavant inscrits dans le code de l'action sociale et des familles. (Art. L345-2 du CASF). La loi ALUR réaffirme le principe d'un SIAO unique par département compétent pour toutes les demandes d'hébergement et pose l'intégration du 115 dans le service.



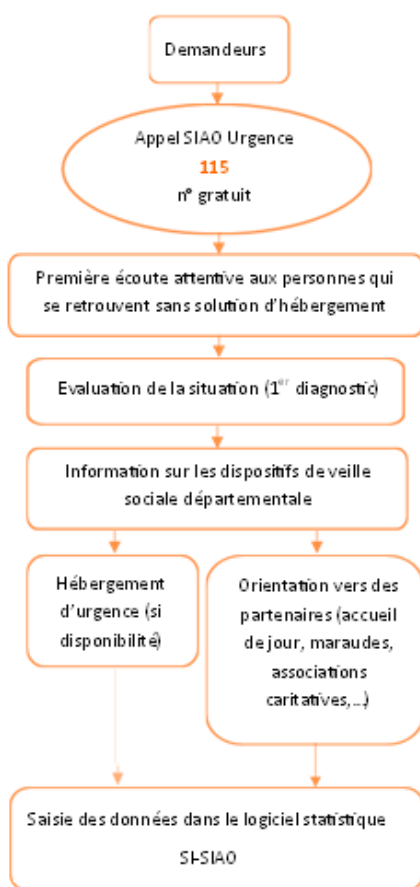
II. FONCTIONNEMENT DU SIAO DANS L'AUDE

Coordonnées : SIAO Urgence **115** (ouvert 24h/24h, 7j/7j)

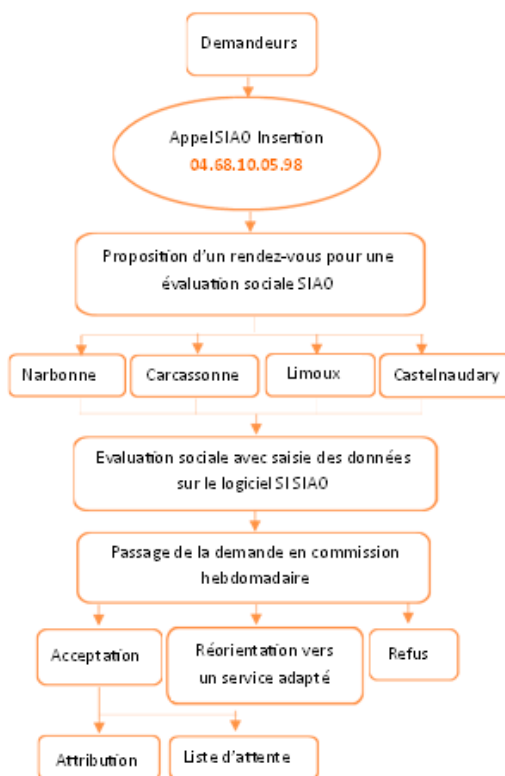
SIAO Insertion **04.68.10.05.98** / audesiao11@gmail.com

La plateforme d'accueil téléphonique du SIAO Insertion est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, assurée par les membres des équipes éducatives d'AUA et de l'ADAFF.

Traitement d'une demande d'hébergement d'urgence : demande de mise à l'abri

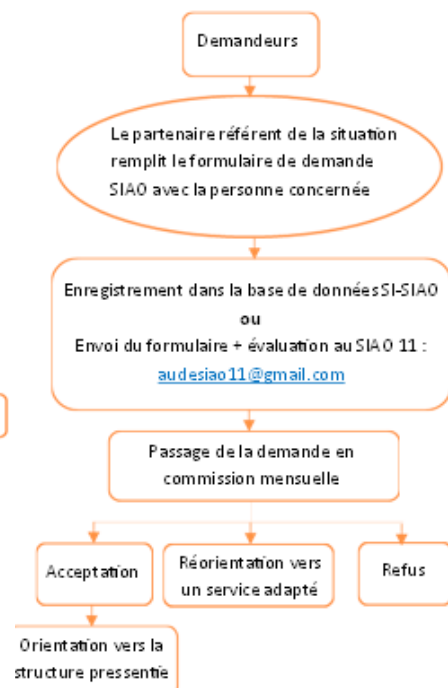


Traitement d'une demande d'hébergement d'insertion : CHRS, CHS



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI-SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Traitement d'une demande en logement adapté : Pension de Famille, Intermédiation Locative, Appartements thérapeutiques relais, ...



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places insertion CHRS/CHS.

SI-SIAO : Logiciel validé par la CNIL

Permanence des évaluations SIAO :

Carcassonne : Entretien le vendredi de 9h00 à 12h00 à Aude Urgence Accueil

Entretien le lundi de 9h00 à 12h00 à l'ADAFF

Narbonne : Entretien le mardi de 13h30 à 16h30 à Aude Urgence Accueil

Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Castelnaudary : Entretien le lundi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Limoux : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil

L'évaluation SIAO dure en moyenne une heure (en fonction de la situation).



Cartographie des établissements proposant de l'hébergement/logement adapté dans l'Aude

(Financement État)

Castelnaudary

Centre Hébergement :

- CHRS
- RHJ U
- CHU

Logement adapté :

- Pension de Famille
- RHJ
- IML
- Appartements Thérapeutiques Relais
- HUDA

Limoux

Centre Hébergement :

- CHU
- HUF
- RHJ U
- CHRS

Logement adapté :

- Pension de Famille
- RHJ
- IML
- Appartements Thérapeutiques Relais
- CADA

Trèbes

Logement adapté :

- HUDA
- LHSS

Carcassonne

Centre Hébergement :

- CHU
- HUF
- HUFPPN
- HUDC
- RHJ U
- CHS
- CHRS

Logement adapté :

- Pension de Famille
- RHJ
- IML
- Appartements Thérapeutiques Relais
- Appartements de Coordination Thérapeutique
- HUDA, CADA, CPH

Narbonne

Centre Hébergement :

- CHU
- HUF
- CHRS

Logement adapté :

- Pension de Famille
- IML
- Appartements Thérapeutiques Relais
- CADA
- ALT 1 Classique

Lagrasse

Logement adapté :

- CADA

Lézignan-Corbières

Logement adapté :

- IML

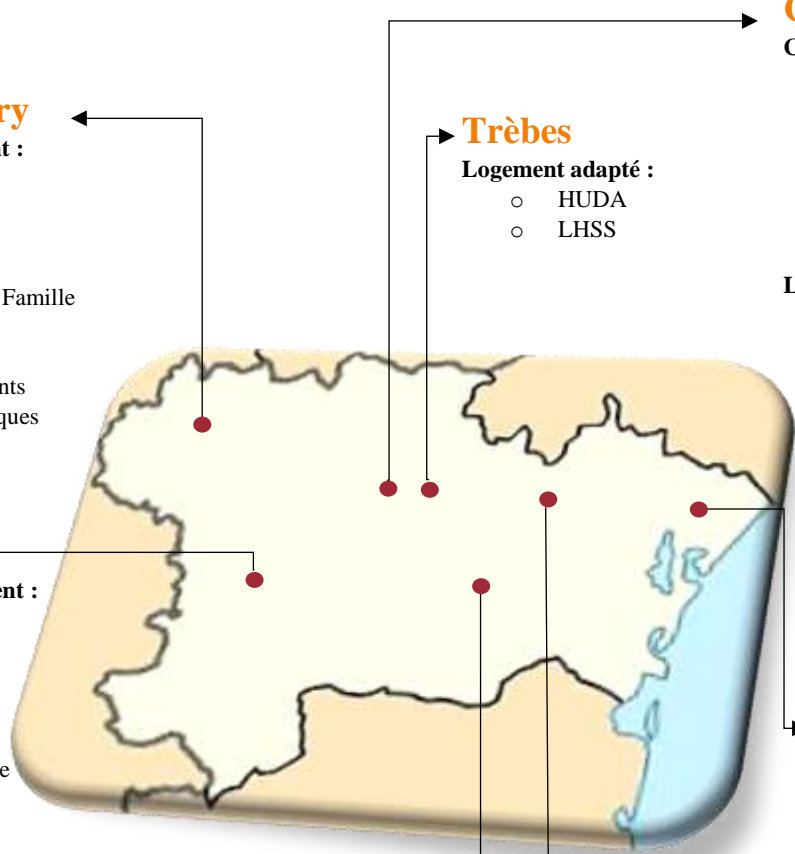




Tableau de recensement des dispositifs dans l'Aude

Dispositifs/ Villes		CARCASSONNE	NARBONNE	LIMOUX	CASTELNAUDARY	AUTRES
Urgence	Accueil de jour	AUA	AUA	AUA	Groupe SOS Solidarités	
	CHU	AUA	AUA	AUA	Groupe SOS Solidarités	
			SOLIHA			
	HUF	AUA	AUA	AUA		SOLIHA
			SOLIHA			
	HUFPPN	Groupe SOS Solidarités				
	HUDC	FAOL				
RHJ	FAOL		FAOL	FAOL		
Nuitées hôtels	AUA	AUA	AUA	AUA		
CHRS	Collectif	AUA				
	Regroupé	ADAFF	ADAFF		ADAFF	
	Appartement	AUA	AUA	AUA	ADAFF	
ADAFF		ADAFF				
CHS		AUA				
Pension de Famille		ADAFF	ADAFF	ADAFF	ADAFF	
			ADOMA			
RHJ		FAOL		FAOL	FAOL	
IML		SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA
			ADAFF		Groupe SOS Solidarités	Groupe SOS Solidarités
CADA		FAOL	FAOL	France Terre d'Asile	FAOL	FAOL
HUDA		FAOL			FAOL	FAOL
CPH		FAOL				
ALT 1 Classique			CCAS			
Appartements Thérapeutiques Relais		AIA11	AIA11	Groupe SOS Solidarités / Intermède	Groupe SOS Solidarités / Intermède	
Appartements de Coordination Thérapeutique		Groupe SOS Solidarités				
Lits Halte Soins Santé						Groupe SOS Solidarités



SIAO URGENCE



INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU) ET LES ACCUEILS DE JOUR

Missions CHU : Ces centres sont destinés à apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une absence de logement. L'hébergement en CHU se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les CHU peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Publics : Hommes et femmes en situation d'errance, femmes victimes de violences intrafamiliales, familles, sortant de prison, d'institution, d'hôpital psychiatrique, jeunes sortant d'institution, sans domicile fixe qui souhaitent se mettre à l'abri durant les périodes froides ou en cas de problèmes de santé, demandeurs d'asile déboutés...

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation **en fonction des places disponibles**, sans réservation possible. Le 115 a à sa disposition la possibilité de déclencher des nuitées d'hôtel en cas de situation d'urgence.

Missions de l'accueil de jour : Premier maillon du réseau de resocialisation, son but est d'accueillir, écouter, reconforter, orienter, proposer des services pratiques (collation, douche, machines à laver, ...), permettre d'identifier des espaces, de se réappropriier le « sens » de la citoyenneté. L'accueil de jour est un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, visant à répondre aux besoins élémentaires de la vie et à permettre l'accès aux droits fondamentaux.



CHU (collectifs et logements diffus)

Aide Urgence Accueil

Directeur : Jérôme BARCELO

Président : Jacky GUILLAUME

Modalités d'admission : SIAO Urgence : 115

CARCASSONNE

19 rue Joseph Poux, 11000 CARCASSONNE / administratif 04.68.47.70.40 / éducatif 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducatrice spécialisée coordinatrice Urgence : Gabrielle CIVRAY

Places : Collectif mixte : 4 places (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : 2 places (avec aide au franchissement du seuil)

Chiens : 2 niches sont mises à disposition

Appartements CHU : 18 places

LIMOUX

Maison de l'Amitié, 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.28.70.80.55

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducateur spécialisé coordinateur Limoux : Jean-Sébastien JALBEAUD

Places : Collectif mixte : 16 places d'urgence (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : toutes les chambres sont adaptées

Chiens : 4 des chambres donnent accès à une niche

NARBONNE

Maison de l'Amitié, avenue de Gruissan, 11100 NARBONNE / 04.68.90.70.04

Cadre de coordination : Rodolphe POTTIEZ

Places : Collectif mixte : 20 places CHU (dans des situations exceptionnelles, l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : une chambre au rez-de-chaussée

Chiens : chenil de 6 places

Appartements CHU : 13 places



CHU (logements diffus)

Plateforme Sociale du Lauragais – Groupe SOS Solidarités

60 rue du général Paul ROLLET, 11400 CASTELNAUDARY / 04.48.59.00.00

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice adjointe : Sara GODEMAN

Cheffe de service : Christelle LANTELME

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, accueillants, agent administratif et agent technique

Places : Appartements en diffus en cohabitation (du T4 au T5)

Animaux refusés

Modalités d'admission : SIAO Urgence : 115

Public : le service d'Hébergement d'Urgence accueille prioritairement, sur orientation du 115, les femmes victimes de violences et les familles avec enfants.

Missions : Le service d'Hébergement d'Urgence accueille en appartement collectif toute personne nécessitant une mise à l'abri immédiate. L'objectif est de stabiliser puis orienter la personne accueillie vers un lieu d'hébergement ou un logement pérenne et adapté (logement autonome, IML, CHRS, pension de famille, etc...)

CHU (semi-collectif et logements diffus)

SOLIHA Méditerranée

45 avenue de Provence, 11100 Narbonne / 04.68.11.97.87

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directrice adjointe SOLIHA : Anissa ESCUR

Responsable socio-éducatif plateforme logement d'abord : Lilian BARREDA

Téléphone : 07.57.77.16.53

Coordinatrice HU/HUF : Aurélie Pierson

Téléphone : 06.02.59.77.72

Modalités d'admission : SIAO Urgence : 115

Places : Semi-collectif mixte : 16 places (cuisine collective, chambre avec SDB et WC, chiens non acceptés).

Accès aux personnes à mobilité réduite : ? places (avec aide au franchissement du seuil)

Appartements en diffus : 2 studios et 1 T2 à Narbonne, 1 T4 à Carcassonne (animaux acceptés)



Accueil de jour : Aude Urgence Accueil

Directeur : Jérôme BARCELO

Président : Jacky GUILLAUME

Modalités d'admission : les lieux d'accueil de jour sont ouverts aux personnes sans-abris à la seule condition du respect du règlement, c'est-à-dire un comportement ni agressif, ni violent et l'interdiction d'entrée d'armes, de drogues ou d'alcool.

CARCASSONNE

La Patte d'Oie, 1 av. des berges de l'Aude, 11000 CARCASSONNE / 04.28.70.81.21

Les heures d'ouverture sont :

- Hors période hivernale : du lundi au vendredi de 14h30 à 17h15 (fermeture les jours fériés).
- En période hivernale : Tous les jours y compris jours fériés de 14h30 à 17h15.

L'accueil est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, deux ordinateurs, accès internet, jeux, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin d'aider dans les démarches administratives, accès aux droits, orientations vers les partenaires... La domiciliation postale est possible au 17 rue Joseph Poux à Carcassonne (agrément à 120 dom).

LIMOUX

Maison de l'Amitié, 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.28.70.80.55

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (fermeture les jours fériés sauf en période hivernale). En période hivernale, l'accueil fonctionne également le week-end. L'accueil est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, deux ordinateurs, accès internet, salle télévision, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin d'aider dans les démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation (agrément à 60 dom).

NARBONNE

Maison de l'Amitié, avenue de Gruissan, 11100 NARBONNE / 04.68.90.70.04

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (fermeture jours fériés sauf en période hivernale). En période hivernale, l'accueil fonctionne également le week-end. L'accueil de jour est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, un ordinateur, accès internet, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin d'aider dans les démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation (agrément à 120 dom).



Accueil de jour

Plateforme Sociale du Lauragais – Groupe SOS Solidarités

60 rue du général Paul ROLLET, 11400 CASTELNAUDARY / 04.48.59.00.00

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice adjointe : Sara GODEMAN

Chef de service : Christelle LANTELME

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, accueillants, agent administratif et agent technique

Les heures d'ouvertures de l'accueil de jour sont :

- Lundi de 9h15 à 15h00
- Mardi de 12h45 à 17h00
- Mercredi à vendredi de 9h00 à 17h00
- Samedi de 9h15 à 12h00

Les horaires d'ouvertures des bureaux sont du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le mardi 14h00 à 17h00.

L'accueil de jour permet à toute personne en situation de précarité d'avoir accès en journée à des services de premières nécessités : accueil individualisé, collation et café, douche, laverie, bagagerie...

Des travailleurs sociaux sont également présents afin d'aider dans les démarches administratives et/ou d'accès aux droits...



CHU Spécialisé : HUF (Hébergement d'Urgence Femmes)

Publics : Le dispositif est réservé à des femmes avec ou sans enfant(s) en situation de vulnérabilité, et en priorité les victimes de violences conjugales et/ou familiales nécessitant une mise à l'abri immédiate par absence de logement ou besoin d'éloignement du logement conjugal/familial.

Public non concerné : Femme enceinte, ou avec enfant(s) de moins de 3 ans (responsabilité Conseil Départemental).

Modalités d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115 pour une mise à l'abri immédiate via l'hôtel en fonction de la situation, puis pour une entrée en HUF (le SIAO étudiera la demande). Pour une entrée directe sans passage hôtel, une fiche navette (ci-après) est dédiée à l'instruction de la demande et est à renvoyer sur l'adresse : siao11@outlook.fr

Aude Urgence Accueil

Directeur : Jérôme BARCELO

Président : Jacky GUILLAUME

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

CARCASSONNE : 04.28.70.80.57

Places : 15 places en logements diffus (du T1 au T4)

LIMOUX : 04.28.70.80.55

5 places en logements diffus (T2 et T4)

Cadre de coordination : Rodolphe POTTIEZ

NARBONNE : 04.28.70.80.59

Places : 15 places en logements diffus (du T1 au T4)

SOLIHA Méditerranée

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directrice adjointe SOLIHA : Anissa ESCUR

Responsable socio-éducatif plateforme logement d'abord : Lilian BARREDA – 07.57.77.16.53

Coordinatrice HU/HUF : Aurélie PIERSON – 06.02.59.77.72

NARBONNE :

Places : 10 places en logements diffus, certaines en cohabitation (du T2 au T4)



FICHE NAVETTE SIAO – SAISIE HUF

Fiche à renvoyer à : siao11@outlook.fr

PRESCRIPTEUR

NOM/Prénom : _____ Structure : _____
Coordonnées (tél, mail) : _____

IDENTITÉ

NOM d'usage : _____ Date de naissance : _____
Nom de naissance : _____ Nationalité : FR UE Hors UE
Prénom : _____ Si UE/Hors UE : Récépissé TS Autre
Tél/mail : _____ Date fin de validité : _____
Ressources : _____

E N F A N T S	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Situation (à charge, droit de visite ou d'hébergement, garde alternée, ...)

Véhicule : Oui Non

Animaux : Oui Non - Si oui, type et nombre :

Ville(s) souhaité(es) : Carcassonne Narbonne Limoux

Quartier à éviter :

Mme accepterait-elle une cohabitation : Oui Non

ÉVALUATION SOCIALE



CHU Spécialisé : Les Lucines

HUFPPN (Hébergement d'Urgence Femmes Pré Post Natalité)

Groupe SOS Solidarités

49 rue Coste REBOULH, 11000 CARCASSONNE / Tel référent : 06.48.20.97.21

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice adjointe : Sara GODEMAN

Cheffe de service : Christelle LANTELME

Coordinateur de parcours maternité enfance famille : Yannick BOUDES

Mesures : 6 sur Carcassonne uniquement, en appartement diffus en cohabitation (T4)

Animaux refusés

Pas d'accès PMR mais un logement en RDC

Publics : le service d'Hébergement d'Urgence spécialisé accueille les femmes enceinte avec enfants de moins de 3 ans, avec possibilité accueil couple ou avec un enfant supplémentaire de plus de 3 ans.

Modalités d'admission : Orientation SIAO Urgence – envoi du formulaire de demande HUFPPN par les partenaires prescripteurs, à renvoyer à siao11@outlook.fr

Missions : Le service d'Hébergement d'Urgence spécialisé accueille en appartement en cohabitation toute famille nécessitant une mise à l'abri immédiate. L'objectif est de stabiliser puis orienter la personne accueillie vers une lieu d'hébergement ou un logement pérenne et adapté (logement autonome, IML, CHRS, pension de famille, etc...). L'accompagnement comprend un suivi maternité, ainsi qu'un travail sur le lien enfant-famille.



FICHE NAVETTE SIAO – SAISIE HUFPPN

Fiche à renvoyer à : siao11@outlook.fr

PRESCRIPTEUR

NOM/Prénom : _____ Structure : _____
Coordonnées (tél, mail) : _____

IDENTITÉ

NOM d'usage : _____ Date de naissance : _____
Nom de naissance : _____ Nationalité : FR UE Hors UE
Prénom : _____ Si UE/Hors UE : Récépissé TS Autre
Tél/mail : _____ Date fin de validité : _____
Ressources :

E N F A N T S	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Situation (à charge, droit de visite ou d'hébergement, garde alternée, ...)

Suivi Grossesse : Conventionnel Problématique
Véhicule : Oui Non
Animaux : Oui Non - Si oui, type et nombre : _____
- Si oui, possibilité d'accueil de l'animal par des tiers : Oui Non

ÉVALUATION SOCIALE



HUDC : Hébergement d'Urgence de Droit Commun FAOL – Ligue de l'Enseignement Aude

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 09.63.67.34.63 / hudc@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/ Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Magali BETEILLE

Adjointe HUDC : Eva BONHOMME

Composition de l'équipe : 3 Travailleurs sociaux (CESF, ME)

Places : 93 - Hébergement en diffus et occasionnellement cohabitation via 21 appartements (du studio au T5) à Carcassonne et Trèbes.

Public : Couple et famille sans logement en situation de grande précarité.

Missions de l'HUDC : Accueillir, héberger et domicilier. Ce dispositif est destiné à apporter des solutions immédiates à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (mise à l'abri, colis alimentaire, hygiène...) à des ménages sans-abri ou brutalement confrontés à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions réglementaires de ressources.

Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux peuvent, après évaluation, accompagner les personnes dans des démarches d'insertion (ouverture/rétablissement des droits *AME*, *PUMA*, *CSS*, *CAF*, régularisation du droit au séjour, recherche de logement...) ou proposer une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles, sans réservation possible.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



PLACES URGENCE RHJ

Ligue de l'Enseignement de l'Aude

Places : 4 places à Carcassonne
1 place à Castelnaudary
1 place à Limoux

Missions : Les places d'urgence permettent une mise à l'abri de jeunes sans solution d'hébergement et avec un projet d'insertion professionnel. Le contrat est signé pour une durée d'un mois (renouvelable si la personne est en attente d'attribution d'une place en RHJ). Les personnes accueillies n'ont pas de participation financière à payer durant cette période.

Public : Les places sont destinées à des jeunes (âgés de 16 à 25 ans) plus fragiles que le public habituel. Le principe de mixité est entretenu dans les Résidences Habitat Jeunes, de ce fait, l'environnement des occupants des places d'urgence est très favorable à une amélioration de leur situation. Ils sont encadrés par des travailleurs sociaux et ils sont plongés dans une atmosphère bénéfique à l'insertion professionnelle. L'accueil en place d'urgence est généralement vécu comme un tremplin vers un logement plus durable s'inscrivant dans le parcours résidentiel Habitat Jeunes. Les ressources ne sont pas une obligation au moment de la demande.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles.

Les orientations sont faites par le 115. Les accueils sont possibles du lundi au jeudi. Le résident doit ensuite se plier au règlement intérieur de la résidence.



SIAO INSERTION - CHRS/CHS



INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) ET CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE STABILISATION (CHS)

Missions des CHRS : Ces centres offrent aux personnes (isolées ou en famille) connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social, un hébergement transitoire ainsi qu'une prise en charge socio-éducative individualisée et globale (hébergement, accès aux droits : citoyenneté, insertion professionnelle, logement, culture...). L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Missions des CHS : Ce type de dispositif vise avant tout un public très désocialisé, parfois à la rue depuis plusieurs années et souvent en rupture avec les structures classiques. Il propose un accompagnement social qui doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se soigner, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Public accueilli : Ce sont des personnes sans hébergement ou mal logées, sans ressources pour la plupart avec des problématiques sociales (demandeur d'emploi, santé, justice, endettement, ...) en rupture ou sans véritable lien social ou familial pour soutien. Le public est mixte, majoritairement isolé, en couple avec ou sans enfant(s), et les demandeurs doivent obligatoirement être majeurs. Ces publics peuvent avoir fait l'objet de maltraitances, présenter des carences (affectives, éducatives), des problématiques récurrentes d'alcoolisme et de toxicomanie, de souffrances psychiques, ou plus généralement des difficultés à s'insérer dans la société.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Insertion

Dispositifs des CHRS : Il existe dans l'Aude au moins 3 moyens permettant d'héberger les personnes admises en CHRS selon leur profil (typologie du ménage, autonomie...)

- Le CHRS en collectif : personnes isolées, en couple, sans enfant. Hébergement dans des chambres doubles avec sanitaire, salle d'eau et placards individuels (pour le CHRS de Carcassonne). Les pièces de vie (salon, cuisine) sont en commun, et la prise des repas également. Présence de professionnels 24h/24, 7j/7.
- Le CHRS en regroupé : personnes isolées, en couple avec ou sans enfant. Hébergement en logement équipé et meublé, dans un bâtiment dédié aux logements CHRS. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).
- Le CHRS en diffus : personnes isolées, en couple, avec ou sans enfant. Hébergement dans des appartements équipés et meublés en ville. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).



CHRS : AUDE URGENCE ACCUEIL

Directeur : Jérôme BARCELO

Président : Jacky GUILLAUME

CARCASSONNE

19 rue Joseph Poux, 11000 CARCASSONNE / administratif 04.68.47.70.40 / éducatif 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Composition de l'équipe : DEES, DEME (dont 1 éducatrice spécialisée référente SIAO Insertion), maîtresse de maison, agents d'accueil, moniteurs adjoints d'animation, surveillants de nuit

Deux places sont accessibles (avec une aide) aux personnes à mobilité réduite, avec la possibilité d'accueillir 2 chiens.

Places : Collectif : 3 places CHS / 11 places CHRS

Diffus : 19 places, du T1 au T4

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.28.70.80.55

Coordinatrice technique : Anne CAPDEQUI

Éducateur spécialisé coordinateur : Jean-Sébastien JALBEAUD

Composition de l'équipe : DEES, DEME, maîtresse de maison, agents d'accueil, surveillants de nuit

Places : Regroupé : 6 places, du studio au T1

Diffus : 3 places, T1 et T2

NARBONNE

Maison de l'Amitié, Avenue de Gruissan, 111000 NARBONNE / 04.28.70.80.59

Cadre de coordination : Rodolphe POTTIEZ

Composition de l'équipe : DEES

Places : Diffus : 17 places, du T1 au T4



CHRS : ADAFF

Les Prestations d'accompagnement socioéducatif du CHRS ADAFF se déclinent sous la forme :

- D'un accompagnement socio-éducatif individualisé : accompagnement physique dans les démarches et dans l'apprentissage de l'autonomie, entretiens éducatifs (construction projet de vie et d'insertion, développement et renforcement des compétences sociales et personnelles, ...),
- D'actions collectives : réunions d'expression, ateliers de socialisation, ateliers thématiques (nutrition, loisirs, culture, détente, ...)
- D'Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AVA) : mise en activité rémunérée dans un objectif de redynamisation et valorisation des compétences sociales

L'accompagnement est un accompagnement socioéducatif global et personnalisé :

- Global : il vise l'accès aux droits administratifs, l'accès à la vie autonome, l'accès à la nutrition et à l'alimentation, la prévention et l'accès à la santé, l'accès à l'emploi, l'accès au logement, le soutien à la parentalité, l'accès à la vie sociale, la culture et la citoyenneté.
- Intensif : accompagnement quotidien du fait d'une présence et d'une disponibilité éducative renforcée.
- Pluridisciplinaire : accompagnement dispensé par une équipe pluridisciplinaire en interne (éducateur spécialisé, CESF, Moniteur éducateur, encadrant technique, psychologue) et en réseau (professionnels de la santé, spécialistes emploi, travailleurs sociaux, ...).

Cet accompagnement est dispensé quel que soit les modalités d'hébergement proposé.



CARCASSONNE

272 avenue du Général Leclerc 11000 CARCASSONNE / 04.68.72.33.88

Directrice : Céline CALVAYRAC calvayrac.celine@adaff.fr

Chef de service psychologue : Marie-Pierre GARZONE garzone.m-pierre@adaff.fr

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 12 places, du studio au T3

Diffus : 18 places, du studio au T4

CASTELNAUDARY

62 Avenue Monseigneur de Langle, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.25.16

Chef de service psychologue : Marie-Pierre GARZONE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 7 places, du studio au T3

Diffus : 6 places, du studio au T3

NARBONNE

Accueil : 9 Bd Maréchal Joffre, 11100 NARBONNE

Adresse postale : 14 rue ancienne porte de Perpignan, 11100 NARBONNE / 04.68.42.14.99

Chef de service : Emmanuelle CARRASCO

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 13 places, du studio au T3

Diffus : 11 places, du studio au T3



SIAO INSERTION - LOGEMENT ADAPTÉ



PENSION DE FAMILLE _ ADAFF

Directrice : Céline Calvayrac calvayrac.celine@adaff.fr

Chef de service : Michèle LAZZARIN lazzarin.michel@adaff.fr

Coordinatrice : Margaux VASSEUR vasseur.margaux@adaff.fr

Composition de l'équipe sur chaque site : Équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés dans le secteur social ou de l'animation, dénommés « hôtes ».

Missions des pensions de famille : un logement avec une vie collective

La pension de famille est un lieu de vie destiné à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire. La pension de famille propose des logements abordables offrant un chez soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs, ce qui permet aux personnes logées d'être chez elle sans être isolées. La convivialité, l'intégration dans l'environnement social, le lien et les échanges entre résidents sont favorisés par le biais d'animations collectives. La vie collective est animée et régulée par une équipe d'hôtes qui met tout en œuvre pour valoriser la dimension collective au service de chacun. Le fonctionnement des pensions de famille de l'ADAFF a pour objectif d'inscrire les personnes dans des processus de socialisation, le groupe étant l'appui de cette démarche.

Modalité d'admission : les orientations sont faites par le SIAO, après information des logements vacants ou susceptibles de l'être et examen préalable en commission "logement adapté".

Public accueilli : Mixité du public : adultes isolés, hommes, femmes et familles avec enfants en difficultés sociales et économiques.

« Personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome ».

Partenariat : Le travail en partenariat est un incontournable pendant le séjour du résident ce qui garantit à la fois un accompagnement de qualité pour la personne et une sécurité pour le bon fonctionnement du groupe. Le résident bénéficie de toutes les prestations de droit commun assurées par les professionnels compétents, principalement dans les domaines de la vie quotidienne, de la santé, de la sécurité, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle.

Statut des occupants : Le résident signe un règlement de fonctionnement qui détermine les règles de vie collective ainsi qu'un contrat de résidence qui fixe les droits et obligations du gestionnaire et du résident. Les personnes doivent en outre s'acquitter d'une redevance mensuelle qui comprend le loyer (ouvrant droit aux APL foyer), les charges récupérables et les frais liés aux prestations diverses.

Cadre de vie :

- **Des appartements individuels** : Tous les logements sont équipés de kitchenettes, d'une salle de bain, d'un interphone, de placards de rangement. Les logements ne sont pas meublés. Des logements sont entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **Des lieux collectifs** : Une cuisine/salle à manger - cœur de vie de la maison - Un salon bibliothèque /espace TV, une laverie, des espaces extérieurs.
- **Des activités de groupe** : elles visent à restaurer les liens sociaux entre pairs et vers l'extérieur, 3 d'entre elles sont obligatoires : la réunion hebdomadaire des résidents, l'atelier cuisine (course, préparation et prise du repas en commun, nettoyage) ainsi que l'entretien des parties communes (effectué selon un roulement entre résident). D'autres activités sont initiées : jardinage, bricolage, nutrition, jeux de société, gym douce, ...



CARCASSONNE

Pension de famille 17 quai Riquet, 11000 CARCASSONNE / 04.68.47.83.04

Places : Semi-collectif : 17 appartements : du studio au T2

Diffus : 3 studios/ 1 T3

Total : 21 places

CASTELNAUDARY

« Bel Ostal », 10 rue Melvin JONES 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.91.29

Places : Semi-collectif : 12 appartements : du T1 au T3

Diffus : 7 T2

Total : 20 places

Accès aux personnes à mobilité réduite : 6 logements en rez-de-chaussée dont 1 logement adapté

LIMOUX

20 rue Casimir Lacroux, 11300 LIMOUX / 04.68.74.46.80

Places : Semi-collectif : 16 appartements : du T1 au T2

Diffus : 1 studio

Total : 20 places

Accès aux personnes à mobilité réduite : 3 logements en rez-de-chaussée

NARBONNE

20/22 enclos St Vincent, 11100 NARBONNE / 04.68.42.03.33

Places : Semi-collectif : 17 appartements : du studio au T3

Total : 20 places



CDC HABITAT - ADOMA

Pour les deux structures ADOMA, il est indispensable d'être majeur et solvable

Pension de Famille

32 Rue Francis Marcéro, 11100 NARBONNE / 04.68.46.17.03
39 Avenue Pierre Semard, 11100 NARBONNE / 04.68.32.97.18

Responsable : Nadia SAHLAOUI nadia.sahlaoui@adoma.cdc-habitat.fr

Composition de l'équipe : 1 intervenante sociale, 2 agents d'accueil et de service et 1 technicien d'entretien et de maintenance

Permanences/accueils : Lundi au vendredi, de 10h à 13h, les après-midis sur RDV, fermé le vendredi après-midi

Nombre de places et description des pensions de famille :

Pension de famille Marcéro : 18 logements dont 1 logement PMR

Type de logement	Nombre	Tarif (redevance*)
T1 de 18 à 22 m2	15	425,16€
T1 bis de 28 à 30 m2	3	499,86€

Pension de famille Sépard : 22 logements dont 2 logements PMR

Type de logement	Nombre	Tarif (redevance*)
T1 de 17 m2	1	370,78€
T1 de 18 à 22 m2	19	474,13€
T1 bis de 28 à 30 m2	2	537,08€

* *Redevance : loyer + charges à la date du 1^{er} décembre 2021*

Les logements sont éligibles à l'APL. A titre indicatif, le reste à charge pour un bénéficiaire RSA est de l'ordre de 90€ sur un T1. Le reste à payer réglé, le résident n'a plus aucune autre charge.

Les logements sont autonomes et meublés. Ils se composent d'une kitchenette, un espace de vie avec table, chaises, un espace couchage et un espace repas/TV, une salle d'eau/WC.

Un service blanchisserie est mis à disposition des résidents deux fois /mois.

Les locaux comportent également des espaces collectifs, avec une présence de l'équipe du lundi au vendredi.

Public : hommes, femmes, couples (5 logements), ayant de faibles ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion lourde et qui pour des raisons sociales et psychologiques, voire psychiatriques, éprouvent de grandes difficultés à accéder et à s'adapter à un logement individuel autonome à échéance prévisible.

Les animaux ne sont pas acceptés au sein de la pension de famille.

Missions : Logement adapté avec un projet éducatif : Accompagnement à l'autonomie, développement de projets, insertion sociale, création de liens, temps d'animation sur la pension et à l'extérieur. La pension de famille permet de travailler autour de la stabilisation de la personne, en respectant son projet de vie avec son référent.

Modalité d'admission : les orientations sont faites par le SIAO, après information des logements vacants ou susceptibles de l'être et examen préalable en commission "logement adapté".

Divers : Un téléphone d'urgence, gratuit 24h/24 et 7jours/7 est disponible sur chaque site pour contacter les secours ou l'astreinte technique d'ADOMA.



PENSION DE FAMILLE _ Emmaüs Lespinassière

Maison Emmaüs – Le Village, 11160 LESPINASSIERE

04.11.66.97.40

contact@emmaus-lespinassiere.org

Directeur : Clément ENJALBERT

Présidente : Bernadette SIRE

Composition de l'équipe : une accompagnatrice socio-professionnelle, 2 encadrants technique, une chargée de vie communautaire, vie culturelle et activités sportives

Conventions : DISP de Toulouse, SPIP 11, DDETSPP (PF & ACI).

Cadre de Vie :

La vie quotidienne des résidents est en premier lieu rythmée par le travail. L'activité principale est le maraîchage biologique (contrat à durée déterminé d'insertion). Cet activité support permet de reprendre contact avec la nature, la terre et l'extérieur. Il est également proposé des activités en lien avec le bâtiment et la cuisine. Ces activités permettent de valoriser et de développer des compétences et des savoir-faire. Elle est également rythmée par la remise à jour des situations administratives de chacun et par l'accompagnement socio-professionnel proposé par la structure, lequel prend tout son sens pour des personnes en rupture avec le droit commun et éloignées du marché de l'emploi. Les activités proposées (sport, visites culturelles, sorties, concerts, projection débats...) permettent enfin une ouverture au monde rendue nécessaire après des années passées en prison. La vie communautaire proposée, riche et exigeante, permet de renouer des liens amicaux.

Statut des occupants : Les personnes accueillies sont résidents et salariées en CDDI de la structure, sous écrou, et bénéficient d'une mesure de placement extérieur.

Missions : La pension de famille d'Emmaüs Lespinassière est un lieu unique en Occitanie, expérimentale puisque qu'elle est à la fois un lieu de vie, un lieu de travail et un lieu d'accompagnement. Les résidents-salariés y sont accueillis en aménagement de peine (sous le régime judiciaire du placement extérieur), pour y finir leur peine de prison. Cette structure est un sas entre le « dedans » et le « dehors », un lieu d'apprentissage et de réapprentissage, un espace de rencontres et de partage.

Il offre à ses résidents la possibilité de se reconstruire après une longue période d'incarcération.

L'accompagnement se veut global et constructif. Les résidents détiennent la clé de leur chambre et l'intimité y est strictement respecté. Un loyer mensuel ainsi qu'une pension sont demandés à chaque résident.

Modalité d'admission : Orientation par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) des établissements pénitentiaires de la DISP de Toulouse, recrutement par les permanents de la structure, décision finale d'entrée validée par la juridiction d'application des peines compétente.



INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) _ SOLIHA

« Classique, Expulsion, Justice, Psy, Réfugié, SAS »

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directrice adjointe SOLIHA : Anissa ESCUR

Responsable socio-éducatif plateforme logement d'abord : Lilian BARREDA – 07.57.77.16.53

Responsable socio-éducatif plateforme réfugié : Magali LECLAIR – 07.71.82.83.72

Places : Total : 238 places, logement du studio au T4

154 places « IML Classique » sur Carcassonne, Narbonne, Limoux et Castelnaudary

10 places IML « Justice » sur Carcassonne et Narbonne

10 places IML « Expulsion » sur Carcassonne et Narbonne

10 places IML « Psy » sur Narbonne et Lézignan-Corbières

54 places IML « Réfugié » sur Narbonne et Carcassonne

Public : Le public est orienté par la commission DALO, la commission SIAO ou les services de justice. Ce sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.

Spécificités :

- IML Justice : personne sous-main de justice, avec un suivi SPIP
- IML Expulsion : personne pour laquelle une procédure d'expulsion est en cours, avec ouverture sur le dispositif à compter du commandement de payer
- IML Psy : personnes stabilisées atteintes de troubles psychiques et/ou psychiatriques, suivi par le secteur 4 (USSAP) ou le secteur 5 (Clinique Sainte Thérèse), en adhésion avec le soin.
- IML Classique : personnes sortantes d'un parcours de vie dans la rue, d'habitat précaire, de centres d'hébergement, de logements indécents, sur-occupés ou d'hébergement chez des tiers.
- IML Réfugié : personnes statutaires « réfugié ou en protection subsidiaire », sortantes d'HUDA, CADA, ...
- IML SAS : personne en attente de logement social, personnes relevant d'un étayage social de faible intensité, personnes en phase de transition dans le parcours résidentiel (stagiaire professionnel, saisonnier...).

Missions : Le logement est loué par SOLIHA et sous loué à une personne, un ménage. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'IML propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome par le biais d'un projet relogement, d'activer le contingent préfectoral ainsi que les bailleurs sociaux présents à la CL3P. La durée de prise en charge ne peut excéder 18 mois, avec pour finalité la sécurisation du parcours résidentiel par l'accès à un logement autonome et pérenne.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté



INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) _ ADAFF

18 allée du Répudre, 11100 NARBONNE / 07.86.09.25.96

Directrice : Céline CALVAYRAC

Cadre référent du service : Émilie MALBERT malbert.emilie@adaff.fr

Composition de l'équipe : 1 travailleur(se) social(e) qualifié(e)

Places : 5 logements - du studio au T2 - situés à Narbonne

Public : Le public se compose d'homme(s) et de femme(s) isolé(es) ou en couple, sans enfant, avec des ressources, sans domicile fixe nécessitant un accompagnement soutenu.

Missions : Le parc locatif social ne peut répondre seul aux besoins de logements des ménages en difficulté ; le programme d'IML, inscrit au plan pauvreté précarité a pour objet de développer une offre nouvelle de logements à partir du parc privé pour des ménages inscrits dans un parcours d'insertion et pour lesquels il convient de proposer une alternative à l'hébergement et faciliter leur accès au logement de droit commun par un accompagnement adapté.

L'offre de logements sociaux sur l'agglomération Narbonnaise est tendue, des dispositifs existent en matière d'hébergement et de logement adapté mais l'accompagnement et le relogement des personnes sans domicile fixe requiert un accompagnement adapté aux rythmes et étapes singulières dans les parcours et processus d'insertion très variables en fonction des difficultés rencontrées.

Ce dispositif représente une aide aux sans-abri, consistant à louer des logements dans le parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement à des personnes en difficulté afin de préparer, favoriser l'accès au logement autonome.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté



INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

Plateforme Sociale du Lauragais – Groupe SOS Solidarités

60 rue du général Paul ROLLET, 11400 CASTELNAUDARY / 04.48.59.00.00

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Adjoint de direction : Sara GODEMAN

Chef de service : Christelle LANTELME

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, accueillants, agent administratif et agent technique

Places : 14 logements - du studio au T3 - situés à Castelnaudary et 1 T3 sur Bram

Public : Le public sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.

Missions : Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'IML classique propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome par le biais d'un projet relogement, d'activer le contingent préfectoral ainsi que les bailleurs sociaux présents à la CL3P. La durée de prise en charge ne peut excéder 18 mois, avec pour finalité la sécurisation du parcours résidentiel par l'accès à un logement autonome et pérenne.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté



ALT 1 _ CCAS Narbonne

29 rue Mazzini, 11100 NARBONNE / 04.68.90.30.70 / ccas@mairie-narbonne.fr

Président : Didier MOULY

Chef de service : Rémy KAMMERER

Places : 1 studio/ 1 T1/ 1 T2/ 1 T5

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté. (Le CCAS se réserve le droit d'admettre directement, sans passage par SIAO, des situations relevant de situation d'urgence et correspondant à ses missions dans le dispositif d'astreinte d'aide aux sinistrés et du Plan Communal de Sauvegarde).

Publics : Les logements temporaires sont réservés en priorité pour les personnes relevant du territoire de Narbonne et son agglomération.

- Personnes vulnérables où les situations nécessitent une protection au titre de l'enfance, la famille (sauf les femmes enceintes plus de sept mois et les ménages ayant un ou plusieurs enfants moins de trois ans), l'âge, le handicap ;
- Personnes subissant des violences conjugales ;
- Personnes en attente d'une place en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), en logement adapté (intermédiation locative ou pension de famille) sur le secteur de Narbonne ou en logement autonome parc social.

Missions : Favoriser l'accès à un logement temporaire, dit de transition, pour les personnes vulnérables, en attente d'un logement ou d'une place en logement adapté ou en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Les contrats d'hébergements sont établis de façon hebdomadaire, renouvelable par le CCAS. La durée d'occupation des logements ne peut excéder six mois, sauf cas exceptionnels.



APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES RELAIS ALT 1

AIA11/USSAP

46 rue Pierre Germain, 11000 CARCASSONNE / 04.68.11.92.92

3 boulevard Maréchal Joffre, 11000 NARBONNE / 04.68.42.58.58

Directeur : Elian REVEL

Composition de l'équipe : DEES, psychologue, infirmier, médecin, assistante sociale

Places SIAO : 2 logements à Carcassonne _ 2 T2

Places : 1 logements en accès direct par l'institution sur Carcassonne

Publics : Il se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, sans enfant, rencontrant une problématique d'addiction, vis-à-vis de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité sociale et économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation, et qui souhaitent le maintenir.

Missions : L'appartement thérapeutique relais est une mise à disposition d'un hébergement dans le cadre d'un projet de soins, avec une durée maximum de 24 mois. Chaque personne est accompagnée par un éducateur référent. Le suivi est médico-psycho-socio-éducatif et permet pour chaque résident, après consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Une lettre de motivation est demandée en plus du dossier SIAO pour que la personne exprime sa demande et son projet en ALT.

Modalités d'admission places non SIAO : Les personnes en demande sont majoritairement accompagnées par un travailleur social ou suivi dans une structure (postcure, cure, ...). Ceux-ci doivent se mettre en contact avec la structure afin de récupérer un dossier à compléter, composé de trois volets : un rapport social, un rapport médical, ainsi qu'une lettre de motivation. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un psychologue et d'un éducateur.



CSAPA Intermède - Groupe SOS Solidarités

12 avenue André Chénier, 11300 LIMOUX
Tel : 04.68.31.05.99/ fax : 04.68.31.03.56

25 avenue Paul Riquet, 11400 CASTELNAUDARY
Tel : 04.68.94.74.15/ fax : 09.71.70.10.40

intermede@GROUPE-SOS.ORG

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice adjointe : Sara GODEMAN

Chef de service : Wilfried GINART

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, psychologues, personnels soignants (médecin, infirmier), agent technique, agent d'accueil, agent de bureau

Places SIAO : 2 logements sur la ville de Castelnaudary _ T2

Places : 10 logements du studio au T3 en accès direct par l'établissement à Limoux et Castelnaudary. La durée de prise en charge est de 6 mois reconductible une fois.

Publics : Le public se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, avec ou sans enfant, célibataire ou en couple, rencontrant une problématique d'addiction, que ce soit vis-à-vis de l'alcool ou de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation et qui souhaitent le maintenir. Possibilité d'accueil avec chiens.

Le CSAPA Intermède dispose d'un service de prévention et d'intervention précoce en addictologie. Il est destiné à des jeunes âgés environs de 11 à 25 ans.

Le service Ambulatoire accueille et prend en charge toutes personnes en demande de soins se présentant sur le CSAPA (de manière anonyme et gratuite).

Le service Ambulatoire du CSAPA Intermède (Limoux et Castelnaudary) accueille des personnes adultes (de 18 à 70 ans) qui présentent des problématiques d'addiction à des produits (licites ou illicites) ou sans produits (jeux de hasard, d'argent, jeux vidéo, ...).

Les missions du CSAPA sont définies dans le décret n° 2007-877 du 14 mai 2007, qui prévoit : *l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation.*

Les appartements thérapeutiques répondent tout d'abord aux problèmes de l'hébergement temporaire des usagers de produits qui veulent rompre avec les milieux, l'errance et les style de vie liés aux comportements problématiques de consommations de produits illicites (classés comme stupéfiants), de produits illicites ou des addictions sans substances facteur de décrochages multiples. L'hébergement associé à l'accompagnement médico-psycho-social permet une approche clinique et globale des problématiques des personnes accueillies. L'objectif est variable selon les personnes, allant du contrôle de la consommation, à l'aide à l'abstinence, à la consolidation d'un sevrage. Le but est également d'éviter toutes les conséquences en lien avec la consommation de produits : exclusion sociale, marginalisation, perte de logement, augmentation des risques pour la santé... L'appartement thérapeutique va permettre, après la consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociétale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalité d'admission places non SIAO : Les personnes en demande doivent rédiger une lettre explicative qui dans le cadre d'une demande volontaire, concerne leurs besoins d'accompagnement et d'hébergement, ainsi que transmettre un rapport médical à l'attention du médecin. A la suite, un entretien leur est proposé afin de justifier de leur motivation à intégrer ce dispositif.



MESURE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE LOGEMENT

AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) - ADAFF

Directrice : Céline CALVAYRAC calvayrac.celine@adaff.fr

Cadre référent du Service en Faveur de l'Inclusion Sociale : Emilie MALBERT malbert.emilie@adaff.fr

Composition de l'équipe : Équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Missions :

L'AVDL se compose de 3 types de mesure : Une mesure « diagnostic », Une mesure d'aide au 1er pas dans le logement, Une mesure d'aide au maintien dans le logement, dont le but est de :

- Fluidifier les séjours en CHRS ;
- Favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement ;
- Favoriser le maintien dans le logement, d'un public marginalisé relogé en pension de famille ou en logement ordinaire ;
- Proposer un diagnostic approfondi de la situation de ménages sans logement ou menacé d'expulsion sans proposition de relogement.
- Accompagner l'entrée en logement

Publics :

- Personnes sortantes des structures d'hébergement de type CHRS rencontrant de multiples difficultés ;
- Personnes sans domicile orientées par des instances, dispositifs de veille, d'accompagnements et de coordination des situations de personnes sans logement ;
- Personnes fragilisées par des parcours de logement chaotiques relogées en logement ordinaire ou adaptées (résidences sociales, maison relais) et ne relevant pas des dispositifs de droit commun.
- Requérants ou ménages reconnus prioritaire DALO

Prescripteur : Les commissions de médiation, les services de l'État chargés du relogement et/ou de la gestion du contingent préfectoral ; la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ; Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, les gestionnaires de structures d'hébergement et de logement adapté

Secteur géographique d'interventions : Département



AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) – SOLIHA À destination des publics réfugiés ou sous protection subsidaire

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directrice-adjointe SOLIHA : Anissa ESCUR

Responsable socio-éducatif plateforme réfugié : Magali LECLAIR – 07.71.82.83.72

Missions :

- Répondre à un déficit d'inventivité d'insertion globale par de l'innovation partenariale mutualisante et complémentaire
- Soutenir l'insertion globale par une insertion au logement dédié et spécialisé aux besoins des publics recensés
- Créer un partenariat référencé et mutualisé autour de l'insertion globale des nouveaux publics issus des guerres et des crises migratoires ayant un statut administratif en règle
- Innover le parcours résidentiel de ces personnes dites réfugiées ou demandeurs d'asile par le logement ordinaire adapté, accompagné et d'insertion dans une démarche préventive et curative
- Favoriser un accompagnement social évolutif et préventif (prévenir les ruptures)
- Promouvoir l'insertion au droit au logement de ces nouveaux publics en favorisant la dialectique droit-devoir et l'accès aux droits communs
- Observer, diagnostiquer, anticiper les besoins des nouveaux publics en termes d'accès et de maintien au logement

Publics :

- Personnes hébergées en CAO ayant accédé aux droits communs pouvant prétendre à un relogement
- Personnes demandeurs d'asile souhaitant bénéficier d'un soutien à l'élaboration de son parcours logement (en lien et cohérence avec les structures d'hébergement)
- Personnes ayant le statut de réfugiés ou de protection subsidiaire sortant de CADA ou d'IML
- Personnes réfugiées relogées en milieu ordinaire souhaitant bénéficier d'un accompagnement au maintien
- Personnes demandeurs d'asile ou réfugiés hébergés chez des tiers ou en CHU ou nuitée d'hôtel.

Secteur géographique d'intervention : Département

Modalité d'admission : Instruire la demande auprès de SOLIHA via le formulaire adapté



Equipe mobile pluridisciplinaire intégrative « Médiation / Inclusion Logement, Emploi, Santé mentale. » - SOLIHA

Directeur Général : Pierre CASTERAS

Directrice-adjointe SOLIHA : Anissa ESCUR

Responsable socio-éducatif plateforme réfugié : Magali LECLAIR – 07.71.82.83.72

Missions :

- Sécuriser le parcours résidentiel :
 - Accompagnement à l'accès et maintien au logement autonome
 - Accompagnement aux démarches liées à l'insertion pro
 - Accompagnement à l'accès aux soins et à la santé mentale
 - Accompagnement renforcé au savoir habiter
 - Accompagnement à l'accès à la culture et au sport
- Développer l'inclusion par le logement
- Soutien à la mise en œuvre du parcours de sortie (Hébergement)

Publics :

- Personnes demandeurs d'asile souhaitant bénéficier d'un soutien à l'élaboration de son parcours logement (en lien et cohérence avec les structures d'hébergement)
- Personnes ayant le statut de réfugiés ou de protection subsidiaire sortant de CADA ou d'IML
- Personnes réfugiées relogées en milieu ordinaire souhaitant bénéficier d'un accompagnement au maintien
- Personnes demandeurs d'asile ou réfugiés hébergées chez des tiers ou en CHU ou nuitée d'hôtel.

Secteur géographique d'intervention : Département

Modalité d'admission : Instruire la demande auprès de SOLIHA via le formulaire adapté



*ETABLISSEMENTS
AVEC PLACES
D'HEBERGEMENT*

-

HORS SIAO



RÉSIDENCE HABITAT JEUNES

Ligue de l'Enseignement de l'Aude

Publics : Accueil mixte d'usagers âgés de 16 à 25 ans souvent en rupture familiale (possibilité d'accueil jusqu'à 30 ans mais il est imposé que le pourcentage des plus de 26 ans ne dépasse pas le plafond de 25 % du total des locataires, ni plus de 25 % de scolaires et d'étudiants).

Les jeunes sont dans une situation souvent instable et précaire : 70% des résidents vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté. L'équipe Habitat Jeunes est là pour aider les résidents à stabiliser leurs situations professionnelles, pour cela, il est impératif qu'ils aient une source de revenu et un projet professionnel ou de formation. Les jeunes sont le plus souvent apprentis ou scolarisés, certains sont en formation, demandeurs d'emploi, stagiaires, ou en contrat de travail.

Missions : Accueillir des jeunes en insertion sociale et professionnelle, en offrant une résidence adaptée à leurs besoins et à leurs niveaux d'autonomie. Habitat Jeunes Carcassonne a développé un parcours résidentiel permettant à chacun de trouver sa place : des logements en collectif avec un accompagnement très appuyé, des logements en collectifs avec un accompagnement plus souple et des logements en diffus. Les places en urgence viennent compléter cette gamme et renforcer la mixité. De nombreux services sont également proposés aux résidents (restauration, laverie, wifi, ...) et des supports d'animation ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif.

Modalité d'admission : Les usagers sont orientés le plus souvent par les partenaires : la MLI, les travailleurs sociaux, les centres de formation.

Toutes les demandes se font actuellement en ligne sur le site www.habitatjeunes11.org.

Toutes les demandes sont ensuite évaluées en commission d'attribution des logements. L'admission est soumise à des ressources et au fait d'être en recherche active de travail ou de formation. Quelques places sont réservées à des jeunes ayant un suivi ASE, ainsi que pour les mineurs isolés étrangers, en difficulté et ayant besoin d'un étayage plus conséquent.



Limoux

RHJ « Louise Michel », 6 Impasse André Chénier, 11300 LIMOUX / 04.68.74.70.70

Directrice : Lucie PICCOLO

Composition de l'équipe : DEES, veilleurs de nuit, agent d'entretien

Places : 54 places (dont une place urgence)

Carcassonne

RHJ « Jules Verne » 51 avenue Jules Verne, 11000 CARCASSONNE / 04.68.25.13.93

RHJ « Condorcet » 41 rue Armagnac, 11000 CARCASSONNE / 04.68.25.03.88

Directeur : Mélanie WEBER

Composition de l'équipe : Master ESS, Travailleurs sociaux (animateurs, CESF), veilleurs de nuit, agents polyvalents restauration et entretien

Places : 20 places à la résidence Jules Verne, 40 places à la résidence du Condorcet, 37 places en diffus quartier Carcassonne Centre et le Viguière, soit un total de 94 places (dont 4 places urgence).

Restaurant Associatif : Un restaurant complètement refait à neuf fin 2018 pour accueillir les résidents, mais également des travailleurs de différentes structures conventionnées. Une cuisine saine est proposée et cuisine sur place quotidiennement.

Castelnaudary

RHJ « Jean Macé » 70 av. du 8 mai 1945, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.65.60

Adjointe de direction : KERAUTRET Clémence

Composition de l'équipe : DEES, ASS, veilleurs de nuit, agent polyvalent de restauration, agent d'entretien

Places : 60 places (dont 1 place urgence)

Restaurant associatif « Accueil et restauration – Jeunes en insertion » : Cette action s'adresse en priorité aux jeunes inscrits à la MLI, en grande difficulté, isolés et/ou en rupture familiale, dont les ressources sont absentes ou très limitées.

Ouverture à tous du lundi midi ou jeudi midi de 12h à 13h00 sur réservation.

Ce restaurant permet non seulement de subvenir aux besoins alimentaires mais aussi de découvrir une structure en faveur de l'habitat des jeunes. Le jeune peut également être accueilli par du personnel socio-éducatif s'il le désire, en vue d'une demande de logement.



DISPOSITIF D'HEBERGEMENT POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA) FAOL Ligue de l'Enseignement Aude

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.96.00 / huda@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Magali BETEILLE

Adjointe HUDA : Magali BONHOMME

Composition de l'équipe : 5 Travailleurs sociaux.

(ES/AS/ CESF / Master 2 Droit humanitaire, droits de l'Homme)

Places : 123 places - Hébergement en diffus et occasionnellement en cohabitation via 33 appartements (T3, T5) à Carcassonne, Trèbes, Castelnaudary, Alzonne, Quillan, Espéraza.

Public : Demandeurs d'Asile de toutes origines, en famille et/ou isolés, en procédure Dublin, accélérée ou normale

Missions de l'HUDA :

- Accueillir, héberger et domicilier,
- Accompagnement dans les démarches administratives et juridiques,
- Accompagnement sanitaire et social,
- Développement de partenariats avec les collectivités locales et tissu associatif,
- Hébergement des demandeurs d'asile faisant l'objet d'une procédure Dublin
- Accompagnement à la sortie.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse) via le CAES Montpellier-Toulouse

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) FAOL Ligue de l'Enseignement Aude Carcassonne

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.09.93 / cada.carcassonne@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Magali BETEILLE

Directrice : Fabienne TIGLHIT

Composition de l'équipe : 4 Travailleurs sociaux (CESF, ES, CIP)

Places : 70 places - Hébergement en diffus et occasionnellement en cohabitation via 18 appartements à Carcassonne.

Public : Demandeurs d'asile de toutes origines en Famille et/ou Isolés en procédure normale.

Missions du CADA :

- Accueillir, héberger et domicilier
- Accompagnement administratif, sanitaire et social
- Accompagnement pour l'accès aux droits fondamentaux (PUMA, CMU-C, ADA...)
- Accompagnement dans la procédure de demande d'asile, aide à la constitution des dossiers OFPRA, CNDA, AJ
- Aide dans les actes du quotidien, soutien à la parentalité et à la scolarité
- Aide à la sortie du CADA

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse) via le CAES de Montpellier-Toulouse.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).

Narbonne

14 Boulevard Gambetta, 11100 NARBONNE / 04.68.43.69.08 / cada.narbonne@ligue11.org

Ce service est rattaché au CADA de Lagrasse.

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Magali BETEILLE

Directeur : Xavier PERSIANI

Composition de l'équipe : 3 Travailleurs sociaux (CESF, ES)

Financement : DDETSPP

Places : 40 places - Hébergement en diffus et occasionnellement en cohabitation via 9 appartements (du T3 au T5).

Public : Demandeurs d'asile de toutes origines en Familles et/ou Isolés en procédure normale.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse) via le CAES de Montpellier-Toulouse.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



Lagrasse

Le clos d'Orbieu, 11200 LAGRASSE / 04.68.43.17.19 / cada.lagrasse@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Magali BETEILLE

Directeur : Xavier PERSIANI

Composition de l'équipe : 4 Travailleurs sociaux (CESF, ES)

Places : 50 places - Hébergement en semi collectif via 13 appartements (du studio au T3) composant la résidence « Clos d'Orbieu » à Lagrasse.

Public : Demandeurs d'asile de toutes origines, en Familles, en procédure normale.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse) via le CAES de Montpellier-Toulouse.

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) France Terre d'Asile

Rue Blériot ZAC des Pyrénées, 11300 LIMOUX / 04.68.69.77.90

Directrice : Christine RATZEL

Composition de l'équipe : Intervenants sociaux

Places : 90 places - Mode d'hébergement en diffus dans la ville de Limoux.

Publics : Les personnes sont accueillies en CADA le temps de leur procédure de demande d'asile. Les résidents sont de toutes origines, avec des typologies de ménages diverses (en famille, isolé...).

Missions du CADA :

- Accueil et hébergement,
- Suivi administratif,
- Aide au dossier de demande d'asile,
- Accès à la santé,
- Scolarisation des enfants,
- Gestion de la sortie du CADA.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII Régional (Montpellier –Toulouse)



Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) FAOL Ligue de l'Enseignement 11

1 rue Buffon Immeuble l'Onyx 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.19.82 / cph@ligue11.org

Coordinatrice Dispositifs Asile/Réfugiés HUDA, CADA, CPH et HUDC : Magali BETEILLE

Adjointe CPH : Cathy COMBES

Composition de l'équipe : 5 Travailleurs sociaux (CESF, ES)

Places : 60 places - Hébergement diffus avec cohabitation occasionnelle via 16 appartements (du T3 au T4) à Carcassonne.

Publics : Bénéficiaires d'une Protection Internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) en Familles ou Isolés.

Missions : Sur une prise en charge de 9 mois, les BPI sont accompagnés dans l'ensemble de leurs démarches d'insertion.

- Accueillir, héberger, domicilier
- Accompagnement à l'accès aux droits fondamentaux (civiques et sociaux)
- Accompagnement aux soins et à la santé.
- Accompagnement vers l'emploi et/ou la formation professionnelle selon un projet individualisé.
- Assurer l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à la parentalité et à la scolarité.
- Accompagner vers l'insertion par le logement et préparer la sortie du centre.
- Accompagner les bénéficiaires à la vie sociale et l'insertion dans le tissu social par des actions de coopération avec les acteurs locaux afin de mobiliser les dispositifs de droit commun existants.
- Faciliter l'accès à une formation linguistique.
- Être le référent pour des actions d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale présents sur le territoire, à travers la signature d'une ou plusieurs conventions.

Modalité d'admission : orientations faites par l'OFII (DT Montpellier-Toulouse)

Signature d'un contrat de séjour, versement d'une caution (échancier possible).

Versement d'une participation à l'hébergement : 10% des revenus (personnes ayant des revenus supérieurs ou égaux au RSA).



APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT)

ACT Carcassonne - Groupe SOS Solidarités

61 rue de Genévriers, 11000 CARCASSONNE

Tel : 04.68.72.02.71 / fax : 04.68.25.36.15

act.carcassonne@groupe-sos.org

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice adjointe : Sara GODEMAN

Chef de service : Régis DELPLACE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux, infirmiers, médecin coordinateur, accompagnants éducatifs et sociaux, AMP, agent administratif, agent logistique

Places : 32 places dont 5 ACT généralistes + 4 ACT hors les Murs en cours d'ouverture avec des hébergements en diffus individuels ou en collocations (2 personnes) :

- 18 places ACT Généraliste sur Carcassonne
- 5 places ACT Généraliste sur Trèbes
- 5 places ACT Généralistes + 4 ACT hors les Murs sur Narbonne

Publics : Les ACT s'adressent à des personnes atteintes de pathologies chroniques et invalidantes, en situation de rupture sociale et/ou familiale. Ils accueillent des adultes hommes et femmes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfant.

Missions :

- Permettre l'accès aux soins, le prolongement de la prise en charge médicale, et faciliter la complémentarité des soins dans le cadre d'un projet thérapeutique global.
- Offrir un accompagnement social individualisé, une aide dans l'accès et le maintien des droits et des liens sociaux et familiaux.
- Apporter un soutien dans la gestion de la vie quotidienne, adapté aux besoins et aux compétences de chacun.
- Favoriser un gain d'autonomie, et l'orientation vers des conditions d'existence appropriées à chacun.

Modalité d'admission : Les principaux prescripteurs sont les services sociaux des hôpitaux, et des structures médico-sociales.

Un dossier d'admission comportant une lettre évoquant le projet de la personne, doit être rempli et un dossier médical complet doit être fourni. Une rencontre de préadmission est ensuite organisée au sein de l'établissement ou grâce à un entretien téléphonique. A la suite, une commission hebdomadaire se réunit afin d'évaluer la recevabilité de la demande, le médecin statue sur le volet médical et les travailleurs sociaux sur le projet. Quand une place se libère, les demandes du département sont prioritaires en fonction de leur ancienneté.



LITS HALTE SOINS SANTÉ (LHSS)

LHSS Trèbes - Groupe SOS Solidarités

Cité L'Aiguille, 9 Av. de L'Ile de France, Appt 9, 11800 TREBES

Tel : 04.68.71.05.91 / fax : 04.84.88.74.33

lhss.trebes@groupe-sos.org

Directeur : Jean-Christophe CATUSSE

Directrice adjointe : Sara GODEMAN

Chef de service : Sandrine ROSSO

Composition de l'équipe : infirmier, médecin, travailleur social, auxiliaires de vie, assistante administrative, agent logistique

Places : 12 places et 2 en cours d'ouverture avec des hébergements en diffus en collocations (jusqu'à 3 personnes) dans la ville de Trèbes.

Publics : Les LHSS accueillent des personnes en grande vulnérabilité sociale, quelle que soit leur situation administrative, dont l'état de santé nécessite une prise en charge sanitaire et un accompagnement social.

Missions :

- Permettre l'accès aux soins, le prolongement de la prise en charge médicale, et faciliter la complémentarité des soins dans le cadre d'un projet thérapeutique global.
- Offrir un accompagnement social individualisé, une aide dans l'accès et le maintien des droits et des liens sociaux et familiaux.
- Apporter un soutien dans la gestion de la vie quotidienne, adapté aux besoins et aux compétences de chacun.
- Favoriser un gain d'autonomie, et l'orientation vers des conditions d'existence appropriées à chacun.

Modalité d'admission : Les principaux prescripteurs sont les services sociaux des hôpitaux, et des structures médico-sociales.

Un dossier d'admission doit être rempli et un dossier médical complet doit être fourni. Une rencontre de préadmission est ensuite organisée au sein de l'établissement ou grâce à un entretien téléphonique. A la suite, une commission hebdomadaire se réunit afin d'évaluer la recevabilité de la demande, le médecin statue sur le volet médical et les travailleurs sociaux sur le projet. Quand une place se libère, les demandes du département sont prioritaires en fonction de leur ancienneté.



SIGLES

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
ADAFF	Association Départementale d'Aide aux Femmes et Familles
AGLS	Aide à la Gestion Locative Sociale
AIA	Accueil Info Addiction
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMP	Aide Médico-Psychologique
APL	Aide Pour le Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATR	Appartement Thérapeutique Relais
AUA	Aude Urgence Accueil
AVA	Atelier à la Vie Active
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS	Centre d'Hébergement et de Stabilisation
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CL3P	Commission Logement des Publics Prioritaires du PDALHPD
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPIP	Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
DA	Demandeurs d'Asile
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DEES	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
DEME	Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur



DNA Dispositif National d'Accueil

EJE Educateur de Jeunes Enfants

FAOL Fédération Audoise des Œuvres Laïques

FONJEP Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

HLM Habitation à Loyer Modéré

HUDA Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile

HUDC Hébergement d'Urgence de Droit Commun

LHSS Lits Halte Soins Santé

IML Inter Médiation Locative

MLI Mission Locale d'Insertion

OFII Office Français de l'Immigration et l'Intégration

OFPRA Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

PDALHPD Plan Départemental d'Accueil pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisés

PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration

RHJ Résidence Habitat Jeunes

RHJ U Résidence Habitat Jeunes Urgence

RSA Revenu de Solidarité Active

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SI-SIAO Système Informatique du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

TISF Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale